

> Avenir des retraites : rétablir la confiance et la justice

La commission pour l'avenir des retraites a remis son rapport au premier ministre ce vendredi 14 juin

*Communiqué FSU
14 juin 2013*

La présentation, il y a un peu plus d'une semaine, des pistes travaillées par la commission a fortement inquiété les salariés actifs et retraités et parmi eux, les personnels de la Fonction publique. De très nombreuses mesures ont en effet été évaluées pour leur seul effet financier, qui visent à réduire les pensions déjà liquidées comme les droits des futurs retraités. Missionnée sur le moyen d'assurer l'équité, la commission a travaillé sur le sujet essentiel de la pénibilité mais les injustices faites aux salariés dont les carrières ont été perturbées par la précarité ou par des interruptions, parmi lesquels les femmes sont majoritaires, ne font pas l'objet des propositions attendues par les salariés comme la suppression du sys-

tème injuste de la décote et de la sur-cote. En revanche, elle envisage une durée de cotisation portée à 44 ans quand la durée de la vie professionnelle est plus proche des 35 années ; cette approche porte le risque majeur de décrédibiliser encore un peu plus les régimes de retraite publics et d'inciter ceux qui le peuvent à se tourner vers des compléments privés. En dépit d'effets comparables des différents systèmes de retraite, la commission propose de bouleverser le mode de calcul des pensions des fonctionnaires.

La FSU rappelle son attachement au code des pensions, dispositif intégré au statut des fonctionnaires. Il a en outre la qualité majeure de définir le niveau de pension souhaité, les 75 % du traitement >>>

Sommaire

- | | | |
|---|--------------------------------|--|
| > Témoignage sur l'examen professionnel..... P 2-3 | > Lu au BO P 2-9 | > Lettre au ministre P 10 |
| > Déclaration du SNUEP-FSU à LA CAPN HC P 4-5 | > Bureau national..... P 5 à 9 | > Examen professionnel Session 2013 P 11 |

>>> des six derniers mois, tandis que d'autres constructions comme celle du régime général et des complémentaires obligatoires sont beaucoup moins lisibles pour leurs affiliés.

La FSU n'acceptera pas de régressions pour les salarié-es et les retraité-es sur l'ensemble de ce dossier.

Il appartient au gouvernement d'indiquer très vite les orientations de la réforme qu'il entend proposer à la négociation puis soumettre au Parlement. **La table ronde de la prochaine conférence sociale sera l'occasion pour la FSU de porter ses re-**

vendications et ses propositions pour la retraite à 60 ans et d'un taux de remplacement pour tous de 75 % de ses derniers revenus d'activité. La durée de cotisation doit être fixée pour atteindre ces objectifs. Sans droits nouveaux, prise en compte des années d'étude ou de formation comme en Allemagne par exemple, compensation du congé parental refusée aux fonctionnaires pour les enfants nés avant 2004..., la référence des 37,5 annuités demeure la référence pour la FSU. Le débat social doit porter sur ces objectifs et sur les moyens de leur financement. ■

BO n° 24 du 13 juin 2013

- Convention cadre
Partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et l'association « Le Planning familial » - convention du 11-4-2013

BO n° 24 du 13 juin 2013

- Séjours professionnels à l'étranger
Programme « Jules Verne »
pour l'année scolaire 2013-2014
circulaire n° 2013-086 du 4-6-2013

TÉMOIGNAGE SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL EN ÉCONOMIE GESTION OPTION COMMERCE ET VENTE >

Une collègue témoigne de son ressenti devant l'examen professionnalisé en Économie gestion option commerce et vente :

Tout d'abord un sentiment d'injustice au vu :

- ❶ des comportements différents d'un jury à l'autre, du moment où l'on passe l'oral (en premier ou en dernier...).
- ❷ De la répartition selon les académies des lauréats (ex : sur 121 admis 55 en liste principale pour Créteil Paris Versailles, bizarrement selon les prévisions 56 postes de stagiaires).
- ❸ Le manque d'anonymat des candidats (exemple d'une collègue qui m'a rapporté que lorsqu'elle est rentrée le jury a émis une réflexion sur son nom de famille comme s'il leur était connu « Ah c'est vous madame... ! »).

- ❹ Des consignes aux candidats très différentes par exemple ma consigne était « Pour l'épreuve orale d'admission, aucun document ou matériel n'est autorisé, à part le dossier RAEP tel qu'il a été remis par le candidat suite à son inscription » alors que dans d'autres disciplines les candidats disposaient « d'un tableau blanc, vidéoprojecteur connecté à un ordinateur, référentiel... ».
- ❺ Du manque de bienveillance du jury, pour ma part j'en fus victime, une des deux membres du jury a été vindicative, ce qui a provoqué à un moment donné un désaccord troublant entre les membres du jury (déstabilisant pour moi !). La communication entre les membres du jury fut aussi difficile, échange de papier pendant l'oral, j'ai ressenti un manque d'organisation du jury ce qui a dû être préjudiciable pour ma note surtout lorsque l'admission ce joue à 0.75 point près.
- ❻ Questions inexistantes du jury sur mon parcours professionnel (poste, établissement, expériences menées...), ni sur le statut de fonctionnaire et de l'enseignant, ce qui est étonnant. >>>

- 7 Par rapport à la durée, étant passée la première, toute l'épreuve fut chronométrée à la seconde près : 30 minutes pour la préparation, puis 1 H d'épreuve oral ni plus ni moins. Cette rigueur n'a pas été présente chez tous les jurys (certains candidats m'ont rapporté qu'ils avaient moins d'une heure).

Je reviens sur le non-anonymat, les jurys connaissaient les académies des candidats, pouvant influencer leur ressenti, des candidats ont eu des informations précises avant de passer leur épreuve. Comment savoir s'il n'y a pas eu de piston dans ces cas-là (par exemple lors des délibérations) ?

- 1 Des candidats m'ont interpellée avant mon passage, sur mon statut de représentante syndicale, estimant que j'étais avantagée car je devais posséder plus d'informations que les autres (ce qui m'a blessée, sachant que c'était des collègues pour qui je m'étais battu !)
- 2 Après l'examen, les problèmes d'éligibilité posent des difficultés et de l'injustice à la fois pour les inéligibles mais aussi les éligibles : en effet on peut se poser des questions sur la partialité de l'examen (ex. : des candidats inéligibles ont pu faire baisser les notes d'autres candidats par rapport au jury, car normalement ils ne devaient pas être présents : problème dans l'harmonisation des notes faussées...), sur l'organisation de ces épreuves (vérifications des convocations, stress pour les candidats qui ont passé les épreuves en étant non admissibles...).

Le fait que cet examen, définit au début comme un vrai examen professionnel (si on atteint la note de 10, on est admis : dit par l'inspecteur lors de la réunion en février), s'est révélé un véritable concours avec un nombre de postes précis (ce qui change la nature même de l'examen et crée de l'incompréhension : remise en cause de soi si pas pris).

Des questions par rapport à cette épreuve et pour la suite des événements :

- 1 Au vu de toutes les difficultés rencontrées lors de l'organisation et de la réalisation de ces épreuves, des soucis d'éligibilité : si des personnes non éligibles sont quand même admises grâce à l'assouplissement des conditions, ne faudrait-il pas que toutes les personnes sur Liste Complémentaire (LC) soient elles aussi, dans un souci d'équité, admises ?
- 2 Quel est l'intérêt d'avoir pour certaines disciplines d'importantes LC (ex : 23 en vente) surtout sur un examen professionnalisé (on envoie un message contradictoire à des personnels avec beaucoup d'expérience, vous pouvez convenir mais on ne vous prend pas, statut du reçu-collé) ?
- 3 Est-il prévu de titulariser des personnes en LC, quand il y a des postes vacants dans les académies ? Ou bien vont-ils les garder pour les CDI ?
- 4 Le manque de transparence et de communication ont entraîné de nombreuses réactions de la part de collègues NT, qui ont contacté le ministère, sans avoir de réponses précises, créant de la détresse. Pouvons-nous avoir un interlocuteur ou des informations précises du ministère pour pouvoir renseigner les collègues (sur les LC, les éligibilités, remboursement des transports...)?
- 5 Les académies de Créteil et Grenoble remboursent les frais engagés par les candidats, qu'en est-il des autres ?
- 6 Dans certaines académies, il y a déjà des réunions « Bourse d'emplois » pour parler des affectations des NT à la rentrée 2013, allons-nous en programmer une ? De même, où en sommes-nous vis-à-vis du statut des CDI (suite à notre réunion avec le Recteur en décembre) pour leurs affectations à la rentrée (document Créteil présenté) ?

Académie d'Orléans-Tours

DÉCLARATION DU SNUEP-FSU À LA CAPN HORS CLASSE DE LA 29^e BASE >

14 juin 2013

Hors Classe 2013

Dans un contexte de blocage des salaires depuis plus de 3 ans le ministère a communiqué depuis peu les chiffres du contingent des promotions à la Hors Classe 2013. Le SNUEP-FSU rappelle au ministre que ces promotions constituent aujourd'hui la seule revalorisation des rémunérations de nos collègues. Cette année reste dans un ratio promu/promouvable identique à celui des 4 dernières années, ce qui conduit donc à la promotion de 2368 PLP.

Le SNUEP-FSU constate que cette année encore trop de collègues seront exclus de cette promotion bien qu'ayant une ancienneté suffisante dans le 11^e échelon. Cette situation est inacceptable. Elle est due à l'application de circulaires rectoriales favorisant le mérite, avec les avis de chefs d'établissement et d'inspecteurs.

Le SNUEP-FSU dénonce cette situation et demande que les promotions à la HC soient réservées exclusivement aux plus anciens. Ceci permettra d'augmenter le nombre de promotions dans les années à venir car, comme chacun sait, plus le collègue entre jeune dans la HC et plus longtemps il bloque une promotion à la HC pour un-e autre collègue.

Le SNUEP-FSU réclame qu'il soit mis fin au classement au mérite, comme c'est déjà le cas dans la 29^e base, que seule l'ancienneté acquise compte et non pas les avis d'évaluateurs masqués derrière leur écran d'ordinateur puisque à aucun moment l'enseignant n'a accès à ces avis.

Pour aller plus loin le SNUEP-FSU revendique l'intégration de la HC dans la classe normale et un avancement identique pour tous (Grand Choix), ce qui permettrait de déconnecter l'avancement de la pratique pédagogique.

Pour le SNUEP-FSU une véritable revalorisation doit passer par la mise à plat des grilles de rémunérations et des rythmes

d'avancement pour arriver à :

- > une entrée dans le métier à l'indice 540 soit 2500 € brut au 1/07/10 ;
- > la création d'un échelon supplémentaire à l'indice terminal 963, soit un salaire brut de 4436,78 € ;
- > un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous : le 8^e échelon en 9 ans à l'indice 804 - indice supérieur à celui actuel du 7^e de la Hors Classe – ce qui représente ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué ;
- > la rétribution de l'heure supplémentaire obligatoire en fonction de l'indice de l'enseignant et majorée de 25 % ;
- > l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire ;
- > le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Détachements

Concernant les propositions de détachement, si nous sommes favorables au principe nous n'acceptons pas de voir des propositions dans des académies et des disciplines où le mouvement inter est bloqué ou très réduit. Nous l'acceptons d'autant moins que le ministère ou les rectorats refusent des ATP à des collègues qui se sont pourtant donnés la peine de passer un concours ; nous l'acceptons d'autant moins que les besoins existent dans les académies.

Examens professionnalisés « loi Sauvadet »

Les concours et examens professionnels réservés devant permettre la titularisation d'une partie des enseignant-es, conseiller-es d'éducation et d'orientation non-titulaires dont la première session s'achève, sont marqués par des dysfonctionnements graves.

Ignorant les interventions de la FSU et de ses syndicats (SNES, SNEP et SNUEP), le ministère a laissé les personnels s'inscrire sans vérification des conditions d'éligibilité.

>>>

>>> Ce n'est qu'à l'issue des épreuves d'admissibilité que l'administration a engagé ce travail de vérification. En urgence, et afin d'assurer l'égalité de traitement, les situations non recevables ont fait l'objet d'un traitement au niveau ministériel pour les certifié-es et professeurs d'EPS, CO-Psy et CPE, mais seulement au niveau des rectorats pour les Professeurs de Lycées Professionnels.

Ces vérifications sont intervenues trop tardivement pour respecter simplement les personnels.

Nombre d'entre eux se sont investis dans la préparation d'épreuves pour apprendre in fine que leur candidature n'était pas recevable.

Certain-es candidat-es convoqué-es se sont ainsi vus refuser le passage des épreuves ; d'autres déclaré-es admis par les jurys ont été rayé-es de la liste parce

qu'ils/elles ne remplissaient pas les conditions administratives d'inscription. Le SNUEP-FSU n'accepte pas un tel gâchis.

Les admissibles aux recrutements réservés doivent se voir assurer dès maintenant une garantie de réemploi à temps complet. Face à la grave crise de recrutement dans le second degré, il serait en effet incompréhensible que l'institution se prive de ces personnels et les conduise à abandonner la perspective d'accéder à la titularisation.

Comme il l'a déjà demandé, le SNUEP-FSU souhaite obtenir l'assurance que toutes celles et ceux qui se sont rendus à l'épreuve d'admission seront remboursés de leurs frais de déplacement et de séjour. Les difficultés sont réelles, en particulier pour celles et ceux qui exercent outre-mer. ■

L'ANNÉE SCOLAIRE QUI VIENT S'ANNONCE DÉCISIVE >

Un climat de tensions

Le récent passage à tabac aboutissant à la mort d'un militant politique par un groupuscule d'extrême-droite interpelle toute la société. Un climat de haine, de racisme, de xénophobie et d'homophobie, opposant les uns aux autres ne doit pas s'installer. Si les politiques et leurs actions portent une part de responsabilité, en participant à intensifier la pauvreté et les inégalités, les forces démocrates doivent condamner et combattre la haine et la violence fasciste. Le SNUEP-

FSU demande que toute la lumière soit faite, que la justice soit rendue et que le gouvernement prenne toutes ses responsabilités. Le SNUEP-FSU appelle à combattre l'idéologie conservatrice, raciste et sexiste, à se rassembler et se réorganiser collectivement pour que de tels actes cessent. **Le SNUEP-FSU appelle à la manifestation du 23 juin contre le fascisme et l'extrême-droite.**

TENSIONS - CRISE EXAMEN PROFESSIONNEL GEL DES SALAIRES

La crise s'étend et s'intensifie

La crise de la dette, qui participe de choix politiques des gouvernements, a des effets désastreux sur l'ensemble des peuples d'Europe, plus particulièrement en Grèce, au Portugal, en Espagne où la Troïka impose ses mesures avec encore plus de détermination. Dans tous ces pays, les services publics sont bradés, la santé est libéralisée à outrance, les écoles ferment, les logeurs expulsent massivement les populations fragilisées par la

crise... Dans tous ces pays, la pauvreté fait le lit des groupes fascistes qui sèment la terreur en pointant les étrangers comme responsables et qui assassinent. Cependant, la résistance locale s'organise, des enseignant-es et personnel-es de santé licencié-es, bénévol-es créent des lieux autogérés (centres de soin, distribution de nourriture, école...). Ces groupes qui participent aux manifestations politiques contre les politiques d'austérité ont des besoins urgents de soutien financier et de soutien européen de luttes car les mesures d'austérité >>>

Texte action
Bureau national
13 juin 2013

>>> ne s'arrêteront ni aux portes des pays les plus touchés ni à l'existant. Plus grave, les chaînes de télévision et radio publiques grecques ont été fermées : une étape est franchie lorsque l'information publique est bâillonnée et que seuls les media privés pourront porter la bonne parole.

Une marche de femmes contre l'austérité a rassemblé 5000 personnes à Paris le 9 juin. Les femmes sont toujours en première ligne, elles sont les premières victimes de la crise et « refusent de trinquer » ; elles combattent les plans d'austérité et demandent un changement radical.

Le SNUEP-FSU appelle aux manifestations et aux rassemblements contre les mesures d'austérité.

Le SNUEP-FSU appelle à participer à la manifestation du 15 juin à 13 heures à Bastille sur « la santé, un bien à défendre ». Initiative de la CGT santé, reprise par d'autres syndicats et par des associations, qui met « la défense d'un grand service public de santé et un financement de la protection sociale de haut niveau » au cœur des revendications.

Dans l'Éducation nationale, la fin de l'année scolaire est marquée par un contexte de crise économique où le chômage n'a jamais été aussi élevé et où les inégalités sociales entre les plus riches et les plus pauvres ne cessent de s'accroître. Les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement au nom de la dette induisent la mise en place de mesures économiques qui ont pourtant déjà prouvé leur inefficacité.

Le nombre de personnes se trouvant privées d'emploi continue de croître : + 1,2 % en avril 2013 par rapport au mois de mars, + 10,8 % sur un an. Au total, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A-B-C s'établit à 5 095 700 en France, y compris DOM. Depuis 5 ans, les demandeurs d'emplois sont de plus en plus nombreux et les gouvernants ne prévoient aucune amélioration sur le marché de l'emploi dans les mois à venir.

En avril 2013, ce sont les moins de 25 ans qui subissent la plus forte augmentation du taux de chômage (+ 2 % en cat. A). Les

mesures mises en place par le gouvernement n'ont aucun effet sur la résorption du chômage et de la précarité chez les jeunes. L'inversion de la tendance ne se réalisera que si des emplois sont créés. La politique du gouvernement doit aller dans ce sens en interdisant les « licenciements boursois », en nationalisant lorsque cela est nécessaire et en obligeant à la création d'emplois en lieu et place des versements de dividendes.

Retraites : nouvelles attaques ?

Ce contexte de chômage de masse et la précarité fragilisent l'ensemble des financements publics (sécu, allocations, retraites...). Pour faire face aux difficultés conjoncturelles, le gouvernement a annoncé pour l'automne la révision de la loi sur les retraites et les pensions, et la note risque d'être salée pour les salarié-es tant du secteur privé que des services publics au vu des conclusions du rapport Moreau.

Le SNUEP-FSU réaffirme son opposition à la diminution des pensions et des retraites, ou à l'allongement de la durée de cotisation exigée, qui reviendrait à reculer l'âge de départ à la retraite ou à diminuer le montant des pensions.

Le SNUEP-FSU rappelle que les femmes sont les premières touchées par de telles mesures. **Le SNUEP-FSU réaffirme son mandat d'une retraite à taux plein à 60 ans sans décote.**

Il s'agit aussi de préserver les pensions et le niveau de vie des retraité-es. Garantir un système solidaire de retraites par répartition suppose d'activer d'autres leviers comme celui de l'emploi ou encore de revoir les niveaux de cotisations des employeurs. Le SNUEP soutient les mandats de la FSU sur la question de la défense du Code des pensions, afin qu'aucune dégradation des pensions de la Fonction publique ne voit le jour sous prétexte d'alignement de la Fonction publique avec le secteur privé, ce qui dégraderait les droits des fonctionnaires.

Salaires gelés

Depuis juillet 2010, les salaires des agents de la Fonction publique sont gelés et le nouveau gouvernement >>>

>>> a confirmé cette politique. Il conditionne un éventuel dégel à une reprise économique. Le SNUEP soutiendra, avec la FSU, toutes les initiatives, dans le cadre unitaire le plus large, pour la construction d'une mobilisation. Cette mobilisation est devenue nécessaire pour imposer un dégel des salaires des agents de la Fonction publique et pour l'attribution immédiate de points d'indice de manière uniforme pour tous les agents de la Fonction publique.

Le SNUEP-FSU refuse la diminution des traitements des stagiaires et la rétrogradation à l'échelon 1 pour l'entrée dans le métier.

Examen professionnel : un véritable désordre administratif

Les concours et examens professionnels réservés devant permettre la titularisation d'une partie des enseignant-es, conseiller-es d'éducation et d'orientation non-titulaires dont la première session s'achève, sont marqués par des dysfonctionnements graves.

Ignorant les interventions de la FSU et de ses syndicats (SNES, SNEP et SNUEP), le ministère a laissé les personnels s'inscrire sans vérification des conditions d'éligibilité.

Ce n'est qu'à l'issue des épreuves d'admissibilité que l'administration a engagé ce travail de vérification.

En urgence, et afin d'assurer l'égalité de traitement, les situations non recevables ont fait l'objet d'un traitement au niveau ministériel pour les certifié-es et professeurs d'EPS, CO-Psy et CPE, mais seulement au niveau des rectorats pour les Professeurs de Lycées Professionnels.

Ces vérifications sont intervenues trop tardivement pour respecter simplement les personnels.

Nombre d'entre eux se sont investis dans la préparation d'épreuves pour apprendre in fine que leur candidature n'était pas recevable. Certain-es candidat-es convoqué-es se sont ainsi vus refuser le passage des épreuves ; d'autres déclaré-es admis-es par les jurys ont été rayé-es de la liste parce qu'ils/elles ne remplissaient pas les

conditions administratives d'inscription. Le SNUEP-FSU n'accepte pas un tel gâchis.

Les admissibles aux recrutements réservés doivent se voir assurer dès maintenant une garantie de réemploi à temps complet. Face à la grave crise de recrutement dans le second degré, il serait en effet incompréhensible que l'institution se prive de ces personnels et les conduise à abandonner la perspective d'accéder à la titularisation.

Comme il l'a déjà demandé, **le SNUEP-FSU souhaite obtenir l'assurance que toutes celles et ceux qui se sont rendus à l'épreuve d'admission seront remboursés de leurs frais de déplacement et de séjour.** Les difficultés sont réelles, en particulier pour celles et ceux qui exercent outre-mer.

Le SNUEP-FSU assure les contractuel-es de sa disponibilité pour renseigner chacune sur sa situation au regard du droit de se présenter aux concours réservés et accompagner les recours dans tous les cas litigieux. Il continuera à apporter son soutien à toutes les collègues qui le solliciteront.

La titularisation des stagiaires pose parfois problème, et certain-es stagiaires voient leur année de stage abusivement renouvelée, quand bien même celles-ci et ceux-ci ont été contractuel-es pendant de nombreuses années. Le SNUEP-FSU demande que les commissions paritaires académiques puissent être saisies de ces cas.

Encore en attente du changement...

Les tenants de l'actuel gouvernement avaient expliqué l'année dernière que la rentrée 2013 ayant été préparée avec les faibles moyens octroyés par l'ancienne majorité, ils ne pouvaient faire de miracle. La rentrée 2013 est en revanche la leur, nos analyses et nos critiques les concernent donc directement. Et pour l'enseignement professionnel aucun « changement de cap » à l'horizon : poursuite de la réforme du bac en trois ans, généralisation des CCF, mise en place d'évaluations systématiques par compétence... C'est une réelle continuité avec les politiques éducatives libérales >>>

>>> précédentes : les choix sont aujourd'hui explicites, l'apprentissage est survalorisé au détriment des lycées professionnels publics et laïques, l'adéquation formation/emploi devient quasiment la seule finalité de nos missions.

Les changements promis doivent être menés dans l'intérêt de l'enseignement professionnel

Au terme des 36 semaines de cours de cette année scolaire d'un prétendu changement, une partie des élèves de LP continuent de passer leurs examens dans des conditions inévitables et scandaleuses. Les récentes statistiques font apparaître une baisse significative de la réussite au baccalauréat professionnel malgré la généralisation des contrôles en cours de formation (CCF) et la fameuse « épreuve de rattrapage ». Le SNUEP-FSU déposera un préavis de grève les 8 et 9 juillet 2013 afin de couvrir les actions des collègues qui refusent d'y participer.

Le ministre Darcos, auteur de la généralisation du Bac Pro en 3 ans, disait vouloir reconquérir le mois de juin. Aujourd'hui, avec l'usine à gaz des CCF, ce n'est pas seulement le mois de juin qui est prétendument perdu mais aussi les mois de mai et d'avril, sans évoquer les évaluations situées en fin de premier semestre ! Nombre d'élèves ayant passé leurs épreuves ne voient plus l'intérêt de se rendre en classe, l'absentéisme explose. Le travail des enseignant-es est dénaturé par un système qui se tourne vers l'évaluation permanente de micro-tâches faussement appelées « compétences ». Ce travail est de plus en plus souvent empêché par des injonctions de plus en plus contradictoires ce qui participe à une lassitude générale voire à un réel épuisement émotionnel ; les situations de burn-out tendent à se développer.

Revenir à des formations en 2 ans pour les diplômes de niveau V suivies de formations en 2 ans pour l'obtention du Bac Pro, dans des filières choisies par les

élèves et non imposées par la « gestion des flux » conduisant vers les emplois que les régions auront présumé disponibles. Revenir aussi à des diplômes délivrés après une évaluation ponctuelle terminale des connaissances que les élèves peuvent mettre en œuvre. Un supplément de 8 pages sur les CCF sera joint au journal de rentrée.

Les dernières déclarations du ministère sur la simplification des évaluations certificatives dans la Voie Professionnelle et la réintroduction d'épreuve ponctuelle pour la rentrée 2014 va dans le bon sens. Les actions menées par le SNUEP-FSU depuis plus de trois ans pour dénoncer les dangers du CCF commencent à porter leurs fruits mais il ne faut pas relâcher la pression sur le ministère. Le SNUEP-FSU conti-

nuera sa campagne d'information et initiera des actions le plus unitairement possible pour peser dans les discussions qui vont s'ouvrir à la rentrée 2013 sur cette question. Le SNUEP-FSU continuera son travail d'information et de mobilisation tant

auprès des PLP qu'auprès des autres syndicats de la FSU et au-delà.

La réduction des PFMP serait aussi une mesure à mettre à l'ordre du jour d'un réel changement. Il y a nécessité de diminuer ces périodes au regard des difficultés à trouver des lieux de stage et au développement des inégalités et/ou des discriminations. Il est urgent aussi de redonner du temps aux enseignements dans les LP pour améliorer la qualité de formation des jeunes. Le SNUEP-FSU entend tout faire pour que l'actuelle réflexion menée sur ce thème au ministère aboutisse dans ce sens.

Campagne de présyndicalisation

Le SNUEP-FSU a toujours porté des alternatives à cette réforme catastrophique, dont il n'a cessé de dénoncer les dangers. Malheureusement, les politiques actuelles continuent de conforter cette réforme, avec la complicité de certains syndicats. C'est pourquoi, il est important >>>

POUR LE SNUEP-FSU C'EST TOUTE L'ARCHITECTURE DE LA RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE QU'IL FAUT REMETTRE EN QUESTION. LÀ SERAIT LE VRAI CHANGEMENT!

>>> de continuer à nous battre pour la défense et la promotion de l'enseignement professionnel public, parce que toutes les jeunes sont éducatrices, parce que ceux qui ont le plus besoin de l'école méritent tout autant que les autres de réussir, parce que nos métiers sont indispensables à la formation de tous les jeunes, citoyens en devenir.

Aujourd'hui, renouveler sa confiance au syndicat, s'investir dans les sections d'établissements, dans les bureaux ou conseils syndicaux s'avèrent particulièrement nécessaires. De même, continuer à informer la profession et la mobiliser est indispensable. Parce qu'il est grand temps de transformer enfin les politiques d'éducation, parce que collectivement il est toujours possible de changer le sort réservé à l'enseignement professionnel public, partout où nous serons, il est nécessaire de renforcer le SNUEP-FSU.

Comme chaque année depuis sa création, le syndicat lance ce mois de juin sa campagne de pré-syndicalisation pour préparer l'année 2013-2014. Le SNUEP-FSU sollicite toutes ses adhérentes à renouveler leur confiance dans un outil syndical qui n'a jamais trahi ses mandats.

Construire une force syndicale combative

Malgré tous nos efforts, l'horizon syndical en LP, SEP, SEGPA et EREA reste très éclaté. Dans le même temps, les menaces qui pèsent sur la formation professionnelle initiale publique sous statut scolaire, et nos métiers ne sont pas dissipées. Chacune le constate au quotidien. La réforme Darcos de la voie professionnelle, avalisée par le snetaa-FO, le sgen-CFDT ou le snpden-UNSA, a profondément détérioré les conditions d'études des élèves ainsi que nos conditions de travail. En dépit des dispositifs déployés par le ministère pour promouvoir la réforme, les dégâts sont manifestes tant dans le quotidien que dans le paysage syndical.

La récente progression de la syndicalisation de notre organisation est le gage que les analyses et les mandats élaborés col-

lectivement et que nous portons sont créables, compris et représentatifs de la profession : ensemble, poursuivons notre travail syndical pour faire aboutir nos revendications. Se syndiquer, animer la vie syndicale, faire connaître nos propositions sont des

éléments qui doivent permettre d'infléchir les politiques actuelles afin de proposer aux jeunes des LP, SEP, SEGPA et EREA des cursus scolaires diplômants de qualité et enfin une véritable ambition pour l'enseignement professionnel public. Le SNUEP-FSU incite les collègues titulaires ou non à le rejoindre.

L'année scolaire qui vient s'annonce décisive

Le ministère annonce des mesures de correction de la réforme de la voie pro à la rentrée 2014. Pour l'instant, la remise à plat de cette réforme de la voie professionnelle n'est toujours pas à l'ordre du jour. Le ministère envisage de prochaines discussions sur l'avenir des trois voies du lycée. Le SNUEP-FSU participera aux discussions pour y porter ses mandats mais nous continuerons aussi à dire qu'il ne faut pas attendre une « grande » réforme du lycée pour apporter des solutions le plus rapidement possible pour améliorer les conditions de travail des personnels et la réussite de tous les lycéens professionnels. C'est pourquoi, il est impératif que le SNUEP-FSU construise dans l'EPP des convergences avec toutes les organisations syndicales qui le souhaiteraient afin de mener toutes les actions nécessaires pour informer, mobiliser les collègues des LP, peser dans les débats, et porter une véritable ambition pour l'enseignement professionnel. ■

BO n° 24 du 13 juin 2013

- Actions éducatives
Prix Goncourt des lycéens
circulaire n° 2013-082 du 29-5-2013
- Actions éducatives
2014 : Les commémorations
du Centenaire
de la Première Guerre mondiale
note de service n° 2013-094
du 7-6-2013

Le 14 juin 2013

LETTRE AU MINISTRE >

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

La mise en œuvre des concours réservés et examens professionnels, dans le cadre de la loi du 12 mars, s'est faite de façon chaotique.

Nos organisations demandent un bilan précis sur le recrutement des personnels non-titulaires dans le cadre du plan « Sauvadet ».

Les problèmes de vérification d'éligibilité, l'absence de concours ou d'examen dans des disciplines où il y a pourtant un nombre conséquent de collègues éligibles, la non-prise en compte des situations de multi-lauréats sont autant de problèmes qui demandent une réponse urgente.

Dans l'intérêt du service public d'éducation et des personnels, des mesures immédiates doivent être prises, comme l'ouverture de listes complémentaires dans l'ensemble des disciplines et concours.

Nous observons, par ailleurs, que la mise en application du plan « Sauvadet » ne permettra que 10 000 titularisations sur quatre ans. Alors que le ministère de l'Éducation nationale emploie, sur des postes relevant de corps existant dans la Fonction publique, plus de 30 000 personnels précaires, nous constatons que ce dispositif est insuffisant pour réduire la précarité.

Face à la multiplication des recrutements de précaires, notamment de contractuels « admissibles », nous vous demandons la garantie de réemploi pour l'ensemble des personnels en poste durant l'année scolaire 2012/2013 ainsi que pour tous ceux et celles entrant dans le dispositif « Sauvadet ».

Nous notons également qu'il n'y a toujours pas eu de négociation, ni de discussion sur les conditions de gestion de ces collègues en termes d'affectation ou de salaire et qu'aucune harmonisation nationale n'est prévue à ce jour.

Nous souhaitons vous rencontrer pour discuter de ces sujets pour ouvrir des possibilités réelles de titularisation pour l'ensemble des personnels non titulaires.

Pour ceux qui sont non-éligibles au plan « Sauvadet », nous considérons que le concours interne ne peut pas être la seule perspective de carrière de ces collègues, nous souhaitons que des prochaines négociations puissent permettre des évolutions dans ce sens.

Nous vous demandons aussi d'abandonner le plan de suppression de 2000 ETP d'Assistants d'Éducation sur toute la France.

Enfin, nous vous rappelons que les Emplois d'avenir professeur ne sont pas un moyen d'assurer le pré-recrutement de qualité dont a besoin notre service public d'éducation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de recevoir l'expression de nos salutations les meilleures.

**L'intersyndicale CGT Educ'action, FNEC FP-FO, SNALC-FGAF, SNCL-FAEN,
SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, et SUD Education**

EXAMEN PROFESSIONNEL - SESSION 2013 >

SECTION ET OPTIONS	liste principale	liste complé- mentaire	delta	Nombre de postes
ARTS APPLIQUÉS OPTION DESIGN	75	3	0	75
ARTS DU FEU	3	0	0	3
ARTS DU MÉTAL	13	0	0	13
BÂTIMENT OPTION CARRELAGE MOSAÏQUE	8	2	0	8
BÂTIMENT OPTION PEINTURE-REVÊTEMENTS	36	0	-9	45
BIOTECHNOLOGIES OPTION SANTÉ - ENVIRONNEMENT	130	6	0	130
COIFFURE	10	2	0	10
DIVERS ARTS GRAPHIQUES	3	0	0	3
DIVERS ARTS TEXTILE	6	0	0	6
DIVERS HORTICULTURE	35	15	0	35
ÉCONOMIE ET GESTION OPTION COMMERCE ET VENTE	121	23	0	121
ÉCONOMIE ET GESTION OPTION COMMUNICATION ET ORGANISATION	17	3	0	17
ÉCONOMIE ET GESTION OPTION COMPTABILITÉ ET GESTION	21	5	0	21
ESTHETIQUE COMESTIQUE	15	2	0	15
GÉNIE CIVIL OPTION CONSTRUCTION ET ÉCONOMIE	10	0	0	10
GÉNIE CIVIL OPTION CONSTRUCTION ET RÉALISATION DES OUVRAGES	34	0	-6	40
GÉNIE CIVIL OPTION ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES ÉNERGIE	36	0	-4	40
GÉNIE ÉLECTRIQUE OPTION ÉLECTRONIQUE	5	1	0	5
GÉNIE ELECTRIQUE OPTION ÉLECTROTECHNIQUE ET ÉNERGIE	21	1	0	21
GÉNIE INDUSTRIEL OPTION BOIS	75	3	0	75
GÉNIE INDUSTRIEL OPTION CONSTRUCTION ET RÉPARATION EN CARROSSERIE	19	0	-1	20
	32	6	0	32
GÉNIE INDUSTRIEL OPTION MATÉRIAUX SOUPLE	9	0	0	9
GÉNIE INDUSTRIEL OPTION OPTIQUE ET LUNETTERIE	5	0	0	5
GÉNIE INDUSTRIEL OPTION PLASTIQUES ET COMPOSITES				
GÉNIE INDUSTRIEL OPTION STRUCTURES MÉTALLIQUES	33	8	0	33
GÉNIE MÉCANIQUE OPTION MAINTENANCE DES SYSTÈMES MÉCANIQUES AUTOMATISÉS	9	2	-1	10
GÉNIE MECANIQUE OPTION MAINTENANCE DES VÉHICULES, MACHINES AGRICOLES, ENGIN D	55	11	0	55
HÔTELLERIE RESTAURATION OPTION ORGANISATION ET PRODUCTION CULINAIRES	21	4	0	21
HÔTELLERIE-RESTAURATION OPTION SERVICES ET COMMERCIALISATION	11	2	0	11
	15	3	0	15
INDUSTRIES GRAPHIQUES				
LANGUES VIVANTES - LETTRES OPTION ALLEMAND	0	0	-4	4
LANGUES VIVANTES - LETTRES OPTION ANGLAIS	43	0	0	43
LANGUES VIVANTES - LETTRES OPTION ESPAGNOL	20	1	0	20
LETTRES - HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE	71	0	-7	78
MATHÉMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	80	0	0	80
MÉTIER DE L'ALIMENTATION OPTION BOULANGERIE	6	1	-1	7
SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO - SOCIALES	50	5	0	50
BIOTECHNOLOGIES DE LA MER	0	0	-2	2
TOTAL	1153	109		1188